

## MRC DE LA MITIS

### AVIS PUBLIC

**Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires.**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente donné par la soussignée, Judith Garon, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal du Québec* au bureau de la susdite MRC, le jeudi **treizième** jour du mois de **JUIN 2024**, à **10 heures**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

<b>Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble</b>	<b>Matricule et lot (s)</b>	<b>Taxes dues</b>
Denis Côté 3, rue de la Coop	7667-84-4579 Lot #5304001	<b>3128.07 \$</b>

<b>Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble</b>	<b>Matricule et lot (s)</b>	<b>Taxes dues</b>
Jean-François Leclerc 81, 7 <sup>e</sup> rang	7364-48-8694 Lots #5303837 et 5304698	<b>4609.25 \$</b>

**Tous les lots décrits font partie de la circonscription foncière de Matapédia.**

\*Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.

#### **Conditions pour enchérir:**

Personne physique: (pièce d'identité)

- Nom
- Date de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique.

Personne morale:

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive
- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale: (pièce d'identité)

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex: résolution, mandat, procuration ou autre)

**Mode de paiement:**

Paiement complet dès l'adjudication:

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de MRC de La Mitis

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à MRC de La Mitis. **Il vous appartient**, d'une part, de vous informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais **et, d'autre part**, d'en informer la Municipalité et la commission scolaire (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à Mont-Joli, ce vingt-huitième jour du mois de mars 2024.



Judith Garon  
Secrétaire-trésorière adjointe  
MRC de La Mitis